

DECISION N°2026-005

Le Président

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
Vu la délibération n°21 du 26 mai 2026 portant élection de Mr Philippe Baubay en tant que Président du SMTD 65,
- Vu la délibération n° 23 du 26 mai 2026 chargeant par délégation le Président de procéder à la négociation et à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et au réaménagement de la dette syndicale et à passer à cet effet les actes nécessaires,
- Vu l'état des investissements inscrits au BP 2026 amortissables sur une période de 8 ans,
- Considérant la nécessité de contractualiser un emprunt d'un montant de 420 000 € amortissable sur une période de 8 ans,
- Considérant l'inscription de la dépense au BP 2026.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé de contractualiser avec la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées un emprunt d'un montant de 420 000 € ayant les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 420 000 €

Durant du contrat de prêt : 8 ans

Objet du contrat de prêt : financer le programme d'investissement 2026

Versement des fonds : possible en plusieurs fois

Durée de la phase de mise à disposition des fonds : 3 à 6 mois maximum

Taux d'intérêt annuel : taux du livret A + marge 1,25%

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité semestrielle

Mode d'amortissement : progressif

Remboursement anticipé : indemnité de 4% du capital remboursé par anticipation

Commission :

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt.

Option de passage à taux fixe :

Possibilité de passage à chaque échéance, pour la durée résiduelle, option définitive moyennant une indemnité actuarielle

Ensemble, trions mieux, valorisons plus !

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le

Reçu
Le 22/06/2026

ID : 065-200011732-20260619-2026_5-AU

Article 2^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des décisions du syndicat.

Fait à Ibos le 16/06/2026

Le Président

Certifie le

Affiché le 28/07/2026

Ph.Baubay

Signé par Philippe BAUBAY
(SM DEPARTEMENTAL DE
TRAITEMENT DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES),
Président
Date: 19/06/2026 09:41:12